



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 10 septembre 2003 (16.09)
(OR. en)**

12122/03

LIMITE

**COMER 129
OC 531**

NOTE POINT "I/A"

du: Groupe "Questions commerciales"
au: Comité des représentants permanents/Conseil
n° prop. Cion: 12121/03 COMER 128

Objet: Antidumping
**Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CE)
n° 1995/2000 instituant, entre autres, un droit antidumping définitif sur les
importations de solutions d'urée et de nitrate d'ammonium originaires
d'Algérie, du Bélarus, de Lituanie, de Russie et d'Ukraine**
ORIENTATIONS COMMUNES
Délai de consultation: 18.9.2003

1. La Commission a présenté au Conseil la proposition de règlement citée en objet, sur laquelle le Conseil est invité à statuer le plus rapidement possible.
2. Toutes les délégations ont accepté cette proposition (cf. télex n° 3754).
3. Le Comité des représentants permanents est donc invité à recommander au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour de sa session du 22 septembre 2003, le règlement mis au point par les juristes-linguistes tel qu'il figure dans le document 12123/03 COMER 130 OC 532.